Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 056-215600974-20260701-2026_44-DE

COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE du 1er juillet 2026

L'an deux mil vingt-six, le premier juillet à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué le vingt-trois juin deux mil vingt-six, s'est réuni à la salle du conseil en mairie, sous la présidence de M. LE CALVÉ Pascal, Maire.

Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de membres présents : 24

Étaient présents :
M. LE CALVE Pascal, Mme BONNEC Katia, M. KERVADEC Hervé, Mme PUREN Isabelle, M. MAHO Thierry, Mme JACOB Marina, Mme SIMON Julie, M. BOUCHARD Clément, Mme MORVILLE-HEURTEBIS Anne, M. ROLLAND Jérôme, Mme LE LIBOUX Leslie, M. TUAL Matthieu, Mme LEMEL Evelyne, M. COSTA Sébastien, Mme STEPHANT Sabrina, M. BUCHER Aurélien, Mme LE NEILLON Catherine, Mme BERTUZZI Jessica, M. LEROUX Mathis, Mme KERVADEC Héloïse, M. MURAILLE Arnaud, M. MALLET Patrick, Mme GAGNON Béatrice, M. LE ROCH Freddy.

Avaient donné pouvoir :
M. JOSSE Sylvain a donné pouvoir à Mme PUREN Isabelle.
Mme DURIEZ Christine a donné à Mme GAGNON Béatrice.
M. COLLET Boris a donné à M. KERVADEC Hervé.

Mme LEMEL Evelyne a été désignée secrétaire de séance.

N°	OBJET
2026-44	**Désignation de représentants au COPIL du site Natura 2000 de la Ria d'Etel.**

Le site Natura 2000 de la Ria d'Etel s'étend sur 11 communes (Belz, Etel, Erdeven, Kervignac, Landaul, Landévant, Locoal-Mendon, Merlevenez, Nostang, Plouhinec, Sainte Hélène) riveraines de la Ria.

Natura 2000 a pour objectif la préservation des milieux naturels et des espèces considérés comme rares et menacées à l'échelle Européenne. Le site de la Ria d'Etel est un site mixte, composé de milieux marins, littoraux et terrestres sur un périmètre de 4264,5 hectares. Il est désigné au titre de la Directive Habitat / Faune / Flore.

Le Syndicat mixte de la Ria d'Etel a élaboré le document d'Objectifs et porte, depuis 2007, l'animation du site. Il s'appuie sur le Comité de Pilotage, organe décisionnel, dont les membres, représentatifs du territoire, sont arrêtés par le préfet. Le COPIL se réunit en général, une fois par an, à la fin de l'année.

Il est demandé au conseil municipal de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant pour siéger à ce COPIL.

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 056-215600974-20260701-2026_44-DE

Après en avoir discuté et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, désigne M. Hervé KERVADEC comme représentant titulaire au COPIL du site Natura 2000 de la Ria d'Etel et M. Pascal LE CALVE comme représentant suppléant.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Pascal LE CALVE

